

**Séance ordinaire du 2 avril 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°02042024D18**

**Objet : Culture – Règlement pour l'organisation d'un concours photo**

Date de la convocation et de l'affichage : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240402-02042024D18-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Chantal GIRAUD

-----

**Rapporteur** : Martine BANNAY-CODET, Adjointe au Maire en charge des Associations, du Lien social et de la Culture

**Exposé des motifs :**

La commune de Porte-de-Savoie organise, par le biais de sa bibliothèque, un concours photo ayant pour thème « Les trésors cachés de Porte-de-Savoie ». Cet événement est gratuit et ouvert à tous (hors photographes professionnels) à partir de 6 ans. Deux catégories seront proposées et primées : de 6 à 18 ans / 18 ans et plus. Les participants auront jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 12h, pour déposer à la bibliothèque jusqu'à trois clichés pris sur la commune de Porte-de-Savoie, chacun imprimé en format A4 (couleur ou noir et blanc, papier brillant ou mat, sans retouche ni montage).

Du lundi 3 juin au samedi 22 juin 2024, l'ensemble des clichés soumis et répondant au règlement seront numérotés et anonymement exposés à la bibliothèque de Porte-de-Savoie. Durant cette période, les habitants pourront voter pour 3 clichés (1 seul vote par habitant). Le vote des habitants comptera pour moitié de la note finale et sera complété par le classement du jury présidé par Martine BANNAY CODET, adjointe en charge des associations, du lien social et de la culture et regroupant les membres de la commission culture ainsi que deux bénévoles de la bibliothèque.

Le résultat sera rendu public. Les photographies primées seront ensuite imprimées en grand format par la commune et exposées au sein des bâtiments communaux.

Les prix, pour une valeur globale de 500€ seront répartis comme suit :

Lots catégorie Adultes :

- 1er : Un bon d'achat Kadéo de 100€ et un coffret de deux bouteilles de vin
- 2ème : Un bon d'achat Kadéo de 75€
- 3ème : Un coffret de trois bouteilles de vin

Lots catégorie Jeunes :

- 1er : Un bon d'achat Kadéo de 100€ et un panier garni « friandises »
- 2ème : Un bon d'achat Kadéo de 75€
- 3ème : un panier garni « friandises »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement du concours photo « Les trésors cachés de Porte-de-Savoie »
- **AUTORISE** les dépenses liées aux prix décernés dans le cadre du concours photo dans la limite de 500€
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240402-02042024D18-DE Date de réception préfecture : 19/04/2024
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

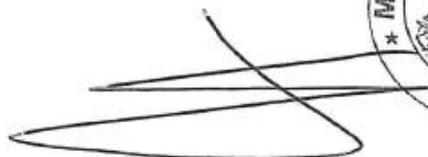
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 avril 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,  
Chantal GIRAUD



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240402-02042024D18-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024